

LA RÉNOVATION DES FOYERS DE TRAVAILLEURS IMMIGRÉS, UN PROCESSUS ANTI-DÉMOCRATIQUE ET TECHNOCRATIQUE, UNE VOLONTÉ DE CASSER LES SOLIDARITÉS EXISTANTES.

Depuis quelques années un programme de réhabilitation des foyers de travailleurs immigrés est en œuvre. Cette réhabilitation s'accompagne de plusieurs modifications, en particulier celle de l'espace d'habitation et des salles collectives.

La volonté des pouvoirs publics est de transformer des bâtiments construits dans les années 60 à 80 pour des populations dites spécifiques (ouvriers immigrés vivant sans leurs familles) en des "résidences sociales" pour les personnes à faibles ressources ayant besoin d'un logement, cassant ce qui est condamné comme un "ghetto d'immigrés" pour en faire un "ghetto de pauvres". Certes, les anciens foyers sont très dégradés et ont besoin de réhabilitation. Mais même si l'espace de vie privée qu'ils offraient était de confort minimal, ils permettaient à travers leurs espaces collectifs et leurs cuisines sociales à toute une vie collective et communautaire de se maintenir. Cette vie a donné lieu au développement du tissu associatif de l'immigration et à une activité familiale et solidaire intense.

Le Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf) s'est fixé comme objectifs de soutenir les dizaines de milliers de travailleurs immigrés vivant sans leur famille dans les 250 foyers de la région parisienne : pour qu'ils obtiennent des droits équivalents à ceux des locataires ; pour que les foyers soient réhabilités dans le respect du mode de vie, de la dignité et des désirs de leurs occupants.

La logique qui préside actuellement à la rénovation des foyers est une logique de marchandisation et de standardisation vendue dans la classe politique comme un dispositif "anti-communautariste".

Elle vise à casser les résistances et les solidarités familiales et villageoises notamment fortes parmi les communautés africaines. Sous prétexte d'améliorer le "confort" privé, les pouvoirs publics veulent casser toute la vie collective qui faisait la richesse des foyers. Quelques caractéristiques de ces rénovations démontrent cette volonté :

1. Les résidents sont entassés dans de tout petits espaces privatifs (souvent entre 10 et 15 m², kitchenette et salle d'eau comprises). Ce fourre-tout de la pauvreté, baptisé « résidence sociale », devient alors un haut lieu de « mixité sociale » de toutes les formes de misère. Au lieu de chercher par des moyens innovants l'intégration des personnes en difficulté dans le logement ordinaire, on voit même dans certains sites la cohabitation d'un CADA, d'une résidence sociale, d'un CHRS, et d'un centre de stabilisation dans un seul lieu... le tout bien sûr très éloigné des autres habitants de la ville.
2. Le statut de résidents proposé est très éloigné du droit commun : gestionnaire tout-puissant, pas le droit de vivre avec quelqu'un, visites interdites après 21 h ; pas le droit de mettre sa propre serrure ... la liste est longue et nous ramène très franchement aux **foyers prisons** des années 1970.
3. Les cuisines collectives, les salles de réunions et de formation, les lieux de convivialité et de rencontre disparaissent ou sont fortement réduits en taille.
4. Les travailleurs qui avaient réussi, dans des conditions souvent détestables, à mettre en pratique entre eux de nombreuses solidarités sont taxés de « communautaristes » ; l'hébergement de leurs proches sans-logis et sans-papiers et cette vie communautaire et solidaire sont considérés par nos dirigeants comme de graves dangers pour la République ;
5. Les redevances après réhabilitation peuvent monter à près de 500 € ; certains gestionnaires comme l'Adef sont des spécialistes de ces montants exorbitants ; le plafond pour être bénéficiaire de l'APL étant juste au-dessus du SMIC, le taux d'effort pour un travailleur immigré non APLisable dans un logement pourtant considéré comme « social » peut dépasser les 40% du salaire ; les gestionnaires, maintenant que l'ACSE (ex-FAS) se désengage de plus en plus, ont donc intérêt à imposer des redevances élevées en partie payées par l'APL : les travailleurs seront ainsi de plus en plus poussés en dehors des foyers pour n'y laisser que des « personnes en difficulté » ;
6. Le plus souvent, les comités de pilotage des réhabilitations ne prennent pas en compte les vœux et besoins des résidents ; la concertation n'existe pas ; elle devient une simple information aux résidents sur les choix et décisions des pouvoirs publics.

Et à Paris ?

Les 46 foyers de travailleurs immigrés logent environ 15 000 personnes. Jusqu'en 2006, quelques-uns ont été l'objet de « réhabilitations » plus proches d'un replâtrage de mauvaise qualité que d'une vraie rénovation. Depuis 2006, c'est la Ville de Paris qui a demandé la compétence à la pierre et a obtenu le pilotage du plan de réhabilitation et de transformation des foyers en résidences sociales.

A Paris aussi, les réhabilitations sont ressenties comme des impositions technocratiques

Des espaces privés trop petits

Les foyers réhabilités deviennent un ensemble de petites studios autonomes (lit avec douche, lavabo, WC et kitchenette) à la superficie minuscule : 10,8 m² et 11,15 m² pour les plus petites à Claude Tillier et à Fort de Vaux. Si l'on retire la superficie de la salle d'eau et de la kitchenette, on est loin de la superficie minimale nécessaire pour assurer les fonctions de chambre et salle de séjour d'un logement autonome.

Des sites de desserrement très insuffisants

Les foyers réhabilités connaissent donc nécessairement une perte de capacité et ont moins de lits qu'avant. Dans de nombreux foyers habite un nombre considérable de "surnuméraires" faute de mieux. Souvent ces résidents sont en règle et attendent depuis des années une chambre à leur nom ou un logement HLM. Dans les opérations de réhabilitation, la Mairie impose des conditions de preuves administratives (avis d'imposition, adresse sur la carte de séjour) alors que la préfecture pour le renouvellement d'une carte de séjour exige le contraire - une adresse en dehors du foyer. Donc de nombreux « surnuméraires » ne sont pas pris en compte dans l'opération. Il faudrait que la Mairie accepte le témoignage sur l'honneur des résidents officiels du foyer.

De toute évidence il faut un effort de construction massif de logements pour les travailleurs pauvres que personne n'est prêt à faire. Certains de ces "surnuméraires" sont sans papiers, il faut que les mécanismes de solidarité et de protection puissent fonctionner jusqu'à ce que les intéressés trouvent une solution positive.

Aucun relogement digne de ce nom

Beaucoup de relogements actuels (là où les résidents sont installés durant les travaux) sont indignes. Ce sont des chambres, le plus souvent collectives, inconfortables, bricolées dans les anciens espaces communs ou dans des bungalows. Au foyer rue Fernand Léger, il a même été proposé d'installer 48 résidents sur le toit ! Les conditions de vie s'y dégradent très vite. Pourquoi cette solution est-elle imposée aux résidents des foyers, dans une ville comme Paris, alors qu'elle ne serait même pas imaginable à le proposer à des locataires du parc privé ou HLM ? Ici aussi, on méprise les droits et la dignité des travailleurs immigrés. Il faudrait de vraies solutions de logement provisoire pour permettre à la période de travaux d'être vécue dans la dignité, et non pas dans la poussière, le bruit et le danger, voire l'amiante.

Des solidarités mises à mal trop souvent

Il faut reconnaître que la Ville de Paris a fait un effort pour que certains foyers puissent garder leur cuisine collective ou une cuisine de tués (popotes familiales). Mais dans la plupart des cas, les salles de prière disparaissent, les salles qui servent aux réunions des résidents et de leurs invités (groupements villageois, projets de développement, réunions familiales, condoléances ...) aux cours et à la formation (alpha, informatique) aussi.

Pourtant, si les travailleurs immigrés ont pu vivre aussi longtemps dans des établissements dégradés et mal entretenus, c'est que les foyers permettaient une vie collective solidaire. Aujourd'hui, tout doit être fait pour que les solidarités puissent subsister. L'accusation systématique de "communautarisme" doit être rejetée pour ce qu'elle est, une accusation démagogue et populiste proférée par ceux qui ne veulent rien connaître ni des résidents, ni de leur vie, ni de leurs actions citoyennes.

Une consultation de façade

Les comités de résidents participent aux comités de pilotage et à chaque fois expriment leur hostilité à ce qui leur est présenté car tous souhaitent en priorité une grande variété d'espaces collectifs, des sites de desserrement plus nombreux et un relogement digne de qualité. La Ville de Paris qui investit dans ces réhabilitations des sommes importantes rejette leurs demandes en prétextant des problèmes divers : financement, foncier disponible, pétitions des riverains, normes de toutes sortes.... C'est une attitude qui n'est ni démocratique ni solidaire !

Appel

Nous demandons à M. le maire de Paris et à tous les élus de cette ville, d'écouter et de prendre en compte les besoins et les attentes légitimes des résidents des foyers. La voix des résidents est essentielle, y compris dans le débat sur la diversité des formes du logement social et sur la pertinence des habitats partagés de qualité.

Nous demandons à M. le maire de Paris de recevoir une délégation des comités de résidents des foyers de sa ville. Nous appelons tous les militants et associations qui luttent pour de nouveaux rapports Nord/Sud, pour le droit au logement, et l'approfondissement de la démocratie, à tourner leur attention aussi vers les foyers de travailleurs immigrés et vers leurs résidents.